



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2023-12

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France /

IDF-2023-12-05-00001 - Arrêté portant subdélégation de la signature **??** du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2023-12-05-00008 - Arrêté du 5 décembre 2023 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil (5 pages)

Page 10

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2023-11-21-00017 - Arrêté n° 2023-111-RA relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris portant délégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de France, Recteur de l'académie de Paris à ses chefs de service (3 pages)

Page 16

IDF-2023-11-23-00011 - Arrêté n° 2023-216-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice de l'académie de Paris en matière administrative (SDJES75) (3 pages)

Page 20

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2023-12-05-00001

Arrêté portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire

ARRÊTÉ
portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France
en matière d'ordonnancement secondaire

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

- VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 portant nomination de Monsieur Gil LORENZO, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gil LORENZO, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Pierre BOUILLON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle pilotage, performance et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Lara DELEPINE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, cheffe du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1^{ère} classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF 2021-05-25-00008 du 25 mai 2021 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Isabelle FIIPPI-COUPET, inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sandrine GUALANDI, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Morvan BUREL, inspecteur régional de 3^{ème} classe, chef de la formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Karine MOREAU, inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Corinne MAKHLOUFI, inspectrice régionale de 3^{ème} classe à cellule coordination du PLI de la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Nikola NIKOLIC, inspecteur à la cellule coordination du PLI de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Madame Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, cheffe de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Ghislaine BENONY, contrôleur de 2^{ème} classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France,

- Madame Stéphanie BRAVARD-COYRAS, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Valérie AH-SOUNE, inspectrice régionale de 2^{ème} classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Phillippe MERAND, inspecteur chef du département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île de France.
- Madame Ingrid LACKMY, agente de constatation principale de 2^{ème} classe au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île de France.
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Mme Véronique RIGAUT, agente de constatation principal de 2^{ème} classe au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France.
- Madame Marilynne MERIAUX, contrôleuse de 2^{ème} classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.
- Madame Valérie VALLADE, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au sein de la section Budget/Achat – Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 3

Dans le cadre de la mise en place d'une évolution Chorus qui permet aux services prescripteurs de certifier le service fait, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Christine QUERET, contrôleuse principale au sein de la section Budget/Achat - Pilotage dialogue de gestion de la direction interrégionale d'Île-de-France.

Article 4

Pour les subventions sécurité tabac, reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, les agents repris à l'article 1^{er} dudit arrêté.

Reçoivent également subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO sans limitation de montant Madame Laure PENARIER.

Madame Karine MOREAU inspectrice principale de 1^{ère} classe, cheffe du service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, Monsieur Yoann BAKHTI, inspecteur et Monsieur Olivier THERONDEL contrôleur de 1^{ère} classe reçoivent subdélégation de la signature de Monsieur Gil LORENZO, dans la limite de 33 000 euros.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et à Monsieur Olivier GOURDON, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF 2022-05-02-00011 du 2 mai 2021.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gil LORENZO, subdélégation de signature est donnée à Madame Pascale AUGUSTIN LOISONS, administratrice adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à Monsieur Jean- Marc BORTOLUSSI, administrateur supérieur directeur régional des douanes de Paris, à Monsieur Joseph VENZAL, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Ouest, à Monsieur Nicolas MONNIER, administrateur supérieur, directeur régional des douanes de Paris-Est pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Article 8

L'arrêté n° IDF-2023-11-13-00003 (RAA) publié le 14 septembre 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 9

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 5 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France

Signé

Gil LORENZO

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-12-05-00008

Arrêté du 5 décembre 2023 portant délégation
de signature à madame Sandrine LANDES,
cheffe de la division des affaires financières
(DAF) du rectorat de Créteil

Arrêté du 5 décembre 2023 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2018 affectant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 14 octobre 2021 affectant madame Stella POTINO, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-11-22-00010 du 22 novembre 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 354 « administration territoriale de l'Etat » au titre des dépenses d'occupation de la cité administrative de Melun ;
- VU** l'arrêté du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités n° 2023-46-RRA du 24 juillet 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme n° 363 « Compétitivité » ;
- VU** l'arrêté du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités n° 2023-068-RRA du 28 août 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme n° 362 « Ecologie » du Plan France Relance ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guenolla PFLIGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 11 juillet 2012 nommant madame Sylvia FEDER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juillet 2021 nommant madame Amel BELAROUCI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 août 2021 nommant madame Danièle MBOMBO MOKONDA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 mai 2022 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant madame Laurence DEMERY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant madame Sandrine MARGARY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 28 juillet 2022 nommant madame Yasmine TOUATI, adjointe administrative principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juin 2023 affectant monsieur Olivier SIBILLAUD, attaché principal d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2023 affectant madame Danielle CHAPUT, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 28 août 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 4 septembre 2023 nommant monsieur Jérémy CREAC'H, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 18 janvier 2023 nommant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, adjoint à la cheffe de la division des affaires financières à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;
- VU** la convention en date du 3 novembre 2023 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sandrine LANDES**, cheffe de la division des affaires financières, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 et n° 2023-11-22-00010 du 22 novembre 2023 susvisés ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance dans la limite de l'enveloppe accordée à l'académie de Créteil et sur le territoire de l'académie ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives à l'activité « Continuité pédagogique » de l'unité opérationnelle 0363-MENJ-NUPA du programme plan de relance n° 363 « Compétitivité », dans la limite des appels à projets retenus pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, ayant fait l'objet d'une notification et sur le territoire de l'académie et dans les conditions précisées dans la convention conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil dans le cadre du « Plan de relance », au titre de l'activité « continuité pédagogique » ;
- Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable.

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signature des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,

- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Emmanuel MONTFLORE**, adjoint à la cheffe de la division,
- **Mesdames Stella POTINO et Danielle CHAPUT et monsieur Olivier SIBILLAUD**, chefs de service, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Stella POTINO et Danielle CHAPUT et de messieurs Emmanuel MONTFLORE et Olivier SIBILLAUD, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Amel BELAROUCI, Laurence DEMERY, Sylvia FEDER, Sandrine MARGARY, Danièle MBOMBO MOKONDA, Nicole ZALI et monsieur Jérémy CREAC'H** gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Stella POTINO et Danielle CHAPUT et de messieurs Emmanuel MONTFLORE et Olivier SIBILLAUD, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- monsieur Jérémy CREAC'H,
- madame Laurence DEMERY,
- madame Sylvia FEDER,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Sandrine MARGARY,
- madame Danièle MBOMBO MOKONDA,
- madame Guenolla PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Yasmine TOUATI.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 juillet 2023.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 5 décembre 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-11-21-00017

Arrêté n° 2023-111-RA relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris portant délégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de France, Recteur de l'académie de Paris à ses chefs de service

ARRETE N° 2023-111-RA
relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris

**du Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,**

portant délégation de signature à ses chefs de service

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-1 et suivants, R 222-13 et suivants, R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, R 222-25 et suivants, R 222-36-1 et suivants ;

Vus les articles R 222-21 et D 222-22 du code de l'éducation ;

Vu le décret du Président de la République du **22 juillet 2020** portant nomination de M. Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du **4 novembre 2023** portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF en qualité de directrice de l'académie de Paris à compter du 6 novembre 2023 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **17 novembre 2023** portant nomination de M. Jean-François BARLE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 20 novembre 2023 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **10 octobre 2022** portant nomination de Madame Christelle GAUTHEROT en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris, chargé du 1^{er} degré, à compter du 15 octobre 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **26 septembre 2022** portant nomination de M. Sébastien TAVERGNE, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 26 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du **05 février 2021** portant nomination, détachement et classement de Mme Florence MARY, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, dans l'emploi d'adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris, chargée du 1^{er} degré, à compter du 15 février 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 juin 2021** portant nomination et classement de M. Thibaut PIERRE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du **26 mai 2021** portant nomination et classement de Mme Emmanuelle GASCHAT, attachée d'administration hors classe, dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe du directeur des ressources humaines en charge du second degré de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **29 juin 2021** portant nomination de Mme Zohra YAHIAOUI, attachée d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de l'académie de Paris pour une seconde et dernière période de 4 ans du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du **11 septembre 2020** portant nomination de Mme Myriam CHRISTIEN, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

ARRÊTE :

Article 1 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, délégation générale de signature est donnée à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'éducation exercées à l'échelon de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, délégation générale de signature est accordée à Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, pour l'administration de l'académie, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, pour les affaires relevant de leurs compétences, délégation est donnée à Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges) et à M. Jean-François BARLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (2nd degré), à compter du 20 novembre 2023.

Article 4 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 sera exercée par son adjoint, M. Sébastien TAVERGNE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris.

Article 5 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Thibaut PIERRE, à Mme Zohra YAHIAOUI et à Mme Myriam CHRISTIEN, secrétaires généraux adjoints.

Article 6 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Emmanuelle GASCHAT, adjointe du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2nd degré et à M. Yohann PRUNIER, directeur des ressources humaines adjoint en charge du premier degré et chef de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public pour les questions relatives au 1^{er} degré.

Article 7 — En cas d'absence de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF et de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, Mme Zohra YAHIAOUI et Mme Myriam CHRISTIEN, délégation est accordée aux chefs de division du rectorat, dans la limite de leurs attributions respectives :

M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique (DIL),
Mme Charlotte BAUER, cheffe de la division des personnels enseignants du privé (DEP),
Mme Elyane CLAUDE, cheffe du service de la coordination paye et du bureau du chômage (SCP),
M. Jonathan DUVAL, chef du service statistique académique (SSA),
M. Tichan GAJU, chef du bureau des personnels d'encadrement (BPE),
M. Benoît GELINEAU, chef de la division des affaires juridiques (DAJ)
et chef du service inter-académique des affaires juridiques (SIAJ),
M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire,
M. Philippe GUIRAN, responsable administratif de l'Ecole Académique de Formation continue,
M. Christophe HARNOIS, chef de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS),
M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur (DPSUP),
M. David MALRIC, chef de la division des personnels enseignants du second degré public (DPE),
Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales (SAMS)
M. Jean-Luc MORVAN, chef du bureau des pensions,
M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières (DAF),
M. Bully SYLVAIN, chef du bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés (BACA),
M. Félix VILLATTE, chef de la division de la vie de l'élève (DVE).

Article 8 — L'arrêté n° 2023-109-RA relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris en date du 6 novembre 2023 est abrogé.

Article 9 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 novembre 2023

Signé

Christophe KERRERO

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-11-23-00011

Arrêté n° 2023-216-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice de l'académie de Paris en matière administrative (SDJES75)



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2023-216-RRA

portant subdélégation de signature
en matière administrative

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le code de justice administrative ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret no 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu** le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, M. Christophe KERRERO ;

Vu le décret du Président de la République du 4 novembre 2023 portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF en qualité de directrice de l'académie de Paris à compter du 6 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 nommant Monsieur Éric QUENAULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France;

Vu l'arrêté ministériel en date du 4 mai 2021 nommant Madame Jeanne DELACOURT dans l'emploi de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;

Vu le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

Vu le protocole régional et départemental conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris et de Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée, à Madame Jeanne DELACOURT, conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Île-de-France, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, de Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris et de Madame Jeanne DELACOURT, conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Île-de-France, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 précité, à :

- Madame Sahra GUESMIA, responsable du pôle jeunesse, engagement, vie associative
- Monsieur Bertrand GALLET, chef du pôle sport
- Monsieur Emmanuel SARRAZIN, coordinateur des enquêtes administratives, inspection, contrôle
- Madame Elodie TARDY, coordinatrice des enquêtes administratives, inspection, contrôle

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° 2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 novembre 2023

Signé

Christophe KERRERO